



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES PUTRESCIBLES (BAC BRUN)

TP-MR09.11-2020

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La **Municipalité de Saint-Félix-de-Valois** demande des soumissions pour la cueillette et le transport des matières putrescibles (bac brun).

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord.

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus à compter du **5 août 2020** via le service électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse suivante : <https://www.seao.ca>.

Toute question concernant cet appel d'offres doit se faire par écrit à :

Madame Marine Revol, directrice générale adjointe
greffe@st-felix-de-valois.com

Toutes questions ou demandes écrites doivent être acheminées au plus tard le **20 août 2020 avant 15 h** afin de permettre au responsable de répondre à toutes les demandes par addenda avant l'ouverture des soumissions. Toute demande reçue après ce délai ne sera pas considérée.

EXIGENCES

Chacune des soumissions devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur un compte inscrit dans une institution financière canadienne faisant affaires au Québec, ou d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Municipalité de Saint Félix-de Valois au montant équivalant à cinq pour cent (5 %) du **montant total** de la soumission.

Seul un cautionnement de soumission établi par un assureur détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie au sens de la Loi sur les assurances est accepté.

Ce cautionnement doit être valide pour une période de soixante (60) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

La soumission doit également être accompagnée de tous les autres documents mentionnés dans la liste des documents à remettre avec la soumission.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions scellées et intitulées « **Soumission – TP-MR09.11-2020 – Cueillette et transport des matières putrescibles (bac brun)** », doivent parvenir à la mairie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, soit au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0, avant le **31 août 2020 à 10 h**. À ce moment, les soumissions seront ouvertes publiquement par un représentant de la Municipalité accompagné de deux témoins.

La **Municipalité de Saint-Félix-de-Valois** se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de passer outre à une informalité mineure si elle estime qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de passer outre, ce que le soumissionnaire accepte et assume. De plus, la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais quelconques ni obligation d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaires.

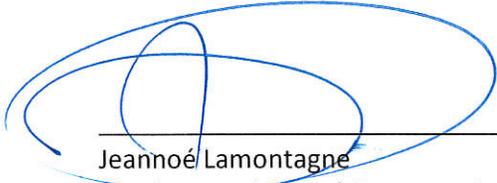


Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 12 h, le 29^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-neuvième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt.



Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général